

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 74-110 du 18 avril 1974

chargeant le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité, de l'intérim du Mi-
nistre de l'Economie et des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 16 Avril 1974, le Capitaine Michel AIKPE, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances, pendant l'absence du Capitaine Janvier ASSOGBA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 avril 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS: PR 8 - CS 6 - MEF-MIS 4 - autres Ministères 9 - CNR 4 - SGG 4 -
SPD 2 - IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc-JORD 6 - DGP-DGAJL-INSAE 6 -